



Organisé par la direction des Archives diplomatiques
avec le soutien des rectorats de Nantes et Créteil

Inscriptions jusqu'au 30 octobre 2020 / remise des productions jusqu'au 19 février 2021

Nantes - Collèges

Objectifs pédagogiques

- Développer les pratiques pédagogiques pluridisciplinaires
- S'entraîner à la prise de parole en public
- Acquérir des compétences transversales

Par exemple, les disciplines suivantes peuvent être impliquées :

- **Histoire** : étudier et contextualiser des documents historiques pour en faire une synthèse, élaborer un discours s'appuyant sur des faits historiques précis et respectant le contexte historique.
- **Lettres** : éloquence, théâtre, argumentation, plaidoirie.
- **Langues vivantes** : le discours de l'ambassadeur, selon le pays choisi, peut se faire dans sa langue nationale (anglais - prévoir dans ce cas une traduction) ; quelques interactions avec l'auditoire peuvent se faire en langues étrangères lors de l'adresse.

Points du programme

Classes de quatrième

Thème 1. Le XVIII^e siècle. Expansions, Lumières et révolutions

Contenu du dossier

Sélection de documents des Archives diplomatiques

Lexique

Illustrations et cartes

Déroulement du concours

➤ Inscriptions jusqu'au 30 octobre 2020

Les enseignants inscrivent leur classe par messagerie : archives.cadn@diplomatie.gouv.fr. Seuls les travaux de groupes sont possibles (de 2 à 5 élèves). Les groupes d'élèves peuvent aussi s'inscrire directement s'ils le souhaitent.

➤ Étape 1 : travail préalable en classe ou en autonomie

L'enseignant constitue des groupes de deux à cinq élèves, qui travaillent à partir des sources proposées dans le dossier. Les élèves peuvent également mener des recherches complémentaires.

➤ Étape 2 : rédaction du discours

« Vous êtes plénipotentiaire de la France ou des États-Unis lors de la signature du Traité de Versailles le 3 septembre 1783. À l'occasion d'une réception que vous organisez, vous louez le succès de la France et des États-Unis de l'Amérique septentrionale et vous présentez les relations diplomatiques futures. »

Le discours, en français ou en anglais, ne doit pas excéder 5 minutes lors de son oralisation.

➤ Étape 3 : mise en commun et sélection au sein de la classe

Chaque groupe met en scène son discours devant les autres élèves. La classe désigne ensuite 1 à 3 groupes au maximum pour la représenter.

➤ Étape 4 : réalisation d'une vidéo

Le ou les groupes désignés réalisent une vidéo mettant le discours en scène.

➤ Étape 5 : remise des productions jusqu'au 19 février 2021

L'enseignant adresse à archives.cadn@diplomatie.gouv.fr les textes et vidéos des groupes choisis par la classe le 19 février 2021 au plus tard.

Texte : au format Word, indiquer dans le document le nom de l'établissement, la classe et les noms des élèves. Si le discours est rédigé dans une langue étrangère, joindre sa traduction en français.

Vidéo : communiquer le lien de téléchargement (Wetransfer...).

Le jury sélectionne les finalistes parmi les groupes candidats (annonce des sélections durant la 1^e quinzaine de mars).

➤ Finale (avril 2021)

Les groupes présélectionnés se produisent devant un jury composé de diplomates, d'historiens et d'enseignants. Il désigne les lauréats dans chaque catégorie (collèges, lycées, lycées professionnels). Les 1^{ers} prix seront ensuite invités à Paris par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Informations pratiques

➤ Préparation au concours

Un stage dédié au concours et consacré à l'éloquence sera proposé aux enseignants de l'académie de Nantes, au CADN, dans le cadre du plan académique de formation. Inscriptions auprès du rectorat.

➤ Découverte des Archives diplomatiques

Compte tenu du contexte sanitaire, les visites des Archives diplomatiques sont temporairement suspendues. Les élèves peuvent se familiariser avec l'institution grâce aux films proposés sur la page internet du concours.

➤ Rédaction du discours

Le jury est attentif, pour la sélection des finalistes, aux qualités de fond et de forme des textes proposés par les élèves. La cohérence historique, l'effort d'exploitation et d'analyse des documents du dossier d'archives, les apports d'informations et d'arguments prennent une part importante dans l'évaluation des textes. La qualité littéraire et rhétorique, la logique de l'argumentation et la force de conviction sont tout aussi importantes.

Extrait du rapport du jury 2019-2020

- 1- Les critères liés à la situation d'énonciation sont déterminants. Il faut préciser qui parle, à qui et à quelle date afin que les correcteurs puissent vérifier que les consignes sont bien respectées. Le nom du locuteur doit être correctement orthographié. Les personnages réels ne peuvent pas être placés dans des fonctions qu'ils n'exerçaient pas à la date du discours.
- 2- Il faut préciser dans le discours s'il y a des changements d'énonciateurs (mettre des didascalies en italique et préciser la fonction du locuteur).
- 3- Veiller à éviter les anachronismes, qu'il s'agisse du vocabulaire employé ou des concepts et idées développés. Il s'agit ici d'incarner le point de vue d'un diplomate non pas au XXI^e siècle mais à une époque précise.
- 4- La longueur des discours doit permettre une oralisation confortable. Un discours d'environ une page correspond à la durée maximale autorisée de 5 minutes. Toutefois, le discours ne devrait pas être trop court, pour permettre une bonne utilisation du dossier documentaire.
- 5- La force de conviction et les qualités littéraires sont importantes : un ambassadeur tente de convaincre son auditoire en utilisant des procédés littéraires, même discrets, une langue recherchée et claire, sans être ampoulée ou familière.
- 6- Sans être exhaustif, on veillera à utiliser les documents fournis et/ou les recherches effectuées en cours pour la construction du discours, avec quelques éléments précis et bien choisis.
- 7- Un ambassadeur ayant des qualités diplomatiques, les discours trop belliqueux ne correspondent pas aux attentes.
- 8- La réécriture du Traité qui ne correspond pas à la réalité historique : le discours n'est pas une fiction. Il faut partir du principe qu'il aurait pu être prononcé en prenant en compte le contexte historique.
- 9- On proscriera les néologismes et l'on veillera à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe.

➤ Vidéo

La vidéo sert avant tout à apprécier les qualités oratoires des élèves. La réalisation et le montage doivent donc rester simples et ne pas l'emporter sur le fond. Parmi les critères de sélection, le jury attache une importance particulière aux qualités suivantes :

- 1- Ton et force de conviction.
- 2- Adéquation de la posture avec la fonction diplomatique. Les élèves adoptent, par leur gestuelle et leur regard une posture conforme et regardent l'auditoire.
- 3- Qualité de la langue et de la diction.
- 4- Mise en scène, répartition de la parole au sein du groupe

➤ Finale

Les groupes sélectionnés pour la finale prononcent et mettent en scène le discours tel qu'il a été soumis au jury, sans coupe ni addition. Le partage de la parole et la mise en scène sont libres, mais il ne s'agit pas d'une pièce de théâtre : on évitera donc les effets trop appuyés, qui ne correspondent pas à l'exercice

diplomatique. Il n'est pas nécessaire d'apprendre le texte par cœur : les candidats pourront utiliser le texte imprimé, sans toutefois que l'exercice ne devienne une simple lecture.

Le jury est particulièrement sensible à la fluidité, à l'intelligibilité du discours, et à l'articulation. On veillera à ce que la diction ne soit pas trop rapide, à trouver la bonne intonation, à parler assez fort et à utiliser le micro. Le temps imparti (5 minutes au maximum) devra être respecté. Le jury appréciera aussi la force de conviction des candidats, la crédibilité de leur propos, leur capacité à habiter la fonction diplomatique, ainsi qu'une bonne répartition de la prise de parole dans le groupe.